



Prangins, le 13 octobre 1980

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 37/80

Concerne: Demande de crédit pour la construction du passage dénivelé sous la voie CFF à la halte de Prangins

Responsable: La Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Suite à la motion déposée devant le Conseil Communal, en date du 2 mai 1979, par divers membres du Conseil, la Municipalité a présenté son préavis No 29/80 du 17 avril 1980.

Dans sa séance du 6 mai 1980, le Conseil Communal a obtenu, moyennant certaines modifications proposées par la Commission désignée à cet effet, la solution d'un passage inférieur à la halte de Prangins.

Le bureau Zschokke a procédé à une étude comprenant les modifications souhaitées d'entente avec les CFF et l'Etat de Vaud. Ce nouveau projet porte le montant initial prévu de Frs. 4'730'000.-- à Frs. 5'425'000.--, différence qui provient principalement des constructions annexes (essentiellement les trottoirs) et achats supplémentaires de terrain, indépendamment de l'indexation des prix au 31 août 1980. (Etude initiale en 1979).

Lors de divers entretiens avec les services concernés il a été convenu que les maîtres de l'oeuvre projetée seront: La Direction des CFF pour le passage proprement dit et l'Etat de Vaud, département des travaux publics pour les travaux hors domaine CFF.

Le dossier de mise à l'enquête publique a été constitué par les services de la Direction des CFF sur la base des plans soumis par le bureau d'étude Zschokke. C'est donc aux CFF qu'il appartient de mettre le dossier à l'enquête publique (30 jours).

Actuellement des sondages s'effectuent complémentaires à ceux déjà réalisés par le Laboratoire de géotechnique H.C. de Cérenville S.A. pour le compte des CFF, lors de la 1ère étude. Ces nouveaux sondages ont été jugés nécessaires par les entreprises concernées. Pour éviter toute perte de temps, la Municipalité a pris sur elle d'autoriser ces sondages devisés à Frs. 11'556.-- selon l'offre de Cérenville du 3.10.1980. Ce montant est compris dans l'étude globale de la maison Zschokke. Le programme élaboré pour la réalisation du projet est le suivant:

- fin août - début septembre 1980 : mise au net du projet et du devis définitif par la maison Zschokke, aux frais de la commune de Prangins;
- fin septembre 1980 : confirmation des participations des CFF et de l'Etat de Vaud et faire le point lors d'une séance avec la maison Zschokke;
- octobre 1980 : mise à l'enquête publique par les CFF
- jusqu'en décembre 1980 : obtention des crédits par la Commune de Prangins et les CFF

- dès janvier 1981 ; étude d'exécution;
- février 1981 : obtention des crédits de l'Etat de Vaud
- avril 1981 : mise en soumissions;
- juin 1981 : début des travaux

Vous constaterez, d'après ce plan que l'Etat de Vaud ne formulera pas de demande de crédit au Grand Conseil tant que la Commune de Prangins n'aura pas obtenu ses propres crédits.

Au moment de l'établissement du présent préavis, le Département des travaux publics a présenté une demande de subvention à l'Office fédéral des Routes selon sa lettre du 26.09.1980 classée au dossier. Lors de la remise d'une copie de cette lettre, le Département nous a rendus attentifs sur le caractère incertain du montant de la participation de l'Office fédéral des Routes de même que sur la cadence probablement échelonnée des versements.

Dans la meilleure des solutions, nous pouvons espérer une subvention de l'ordre de 35 % de la part routière.

Coût des travaux

Selon le devis estimatif établi par le bureau d'étude Zschokke en date du 10.09.80, nous le rappelons

le montant de l'ouvrage est de Frs. 5'425'000.--

Pour déterminer la part de la Commune, il convient de déduire de cette somme les subventions suivantes:

CFF selon lettre du 1.10.1980 Frs. 1'254'000.--
ceci pour autant que les travaux débutent en 1981

Etat de Vaud selon lettre du 26.9.80 Frs. 700'000.-- 1'954'000.--

Frs. 3'471'000.--

Subvention escomptée de l'Office féd. des Routes env. Frs. 1'200'000.--
dans la meilleure des hypothèses

Reste net à charge de la Commune Frs. 2'271'000.--
=====

Dans notre préavis No 29/80 il avait été tenu compte d'une subvention de Frs. 700'000.-- à l'Office fédéral des routes. Celle-ci pour tenir compte des renseignements fournis par le Dépt. des Travaux publics pourrait être portée à Frs. 1'200'000.-- sous toutes réserves et dans le meilleur des cas.

Concernant les subventions consenties par les CFF et le canton, nous sommes d'avis qu'elles nous seront versées en cours de travaux. Quant à celle de l'office fédéral des Routes, la correspondance nous indique déjà qu'elle pourrait l'être de façon échelonnée. Cette situation nous incite à prévoir d'ores et déjà le financement de la somme de Frs. 3'471'000.-- de façon à pouvoir assurer momentanément la part de la Confédération.

Mode de financement - durée d'amortissement - charges annuelles d'exploitation

Mis à part la participation de la Confédération qui pendant quelques années pourrait provoquer une charge supplémentaire d'intérêt, le solde restant à charge de la Commune de Frs. 2'271'000.-- devra être amorti et l'espace maximum de 30 ans. Compte tenu que nous devons emprunter cette somme dans sa totalité, la charge annuelle en annuités constantes tenu compte d'un intérêt moyen de 5% représente Frs. 147'750.--. Cette somme sera bien entendu à porter chaque année au budget de fonctionnement de la commune.

Vous pourrez constater que cette charge annuelle est, dans l'état actuel de nos finances, parfaitement acceptable.

Les membres de la Municipalité, unanimes, sont d'avis que le choix du Conseil quant au projet présenté, est indiscutablement le meilleur et le mieux adapté aux intérêts de la Commune. Il permet de maintenir une liaison indispensable entre le village et ses quartiers périphériques, côté jura de la voie CFF en constant développement.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

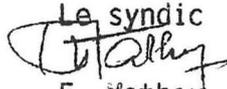
vu le préavis municipal No 37/80 concernant la construction d'un passage dénivelé sous la voie CFF à la halte de Prangins,
lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

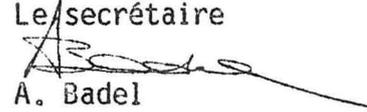
d é c i d e

- 1/ d'accorder un crédit de Frs. 3'471'000.-- pour l'exécution du projet,
- 2/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Frs. 3'471'000.-- nécessaire aux conditions du moment les plus favorables.
- 3/ d'autoriser la Municipalité à amortir la dette sur une durée de 30 ans et de porter annuellement la somme de Frs. 147'750.-- au budget de fonctionnement de la commune.

Ainsi délibéré en séance extraordinaire du 11 octobre 1980, pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

F. Mathey

Le secrétaire

A. Badel